

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MONTÉE IMPOSSIBLE



MOTO-CLUB: MC Arette
E-MAIL: motoclubarette@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0670252151
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto club Arette²

N° D'ÉPREUVE FFM: 512
DATE: 15 et 16 août 2026
LIEU: Lieu dit Roucam 64570 Arette

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course LIOGIER André	Licence :	171369
Délégué FFM (Président de jury) ROCHE Paul	Licence :	142107
Membre du Jury	Licence :	
Membre du Jury	Licence :	
Commissaire technique responsable TISON Serge	Licence :	023092
Responsable du chronométrage MC Arette	Licence :	434183

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Catégorie Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale, les moteurs multiples et électriques.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➔ Catégorie Féminine (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale ;
- recommandé** : genouillères, coudières et lunettes.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION


Nom du responsable médical ... **Dr Pierre Gaillard**
 Nombre de secouristes **16**
 Hôpital le plus proche **Oloron**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **15**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site **Lieu dit Roucam**
 Adresse **64570 Arette**

Caractéristiques :
 Longueur du parcours **230**
 Largeur minimum de la piste **6**
 Nombre d'OCP* **6**
 *Officiels Commissaires de Piste

 • **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

• En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 20/04/26



Moto Club D'Arette
 13101 de ville, place des Poilus
 64570 Arette

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27/04/2026

VISA DE LA FFM

DATE: 01/06/2026
 NUMÉRO: 26/0558



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org





Association Moto Club d'Arette

Hôtel de ville d'Arette

Place des poilus 64570 Arette

Tel : 0637415794

Mail : motoclubarette@gmail.com

N° SIRET 83044493100018



PROGRAMME EPREUVE MONTEE IMPOSSIBLE 2026

Samedi 15 Août 2026 : Epreuve Verticross

- 11h à 12h : contrôle technique moto série Verticross
- 13h à 17h : Manches moto série Verticross.
- 17h Podium

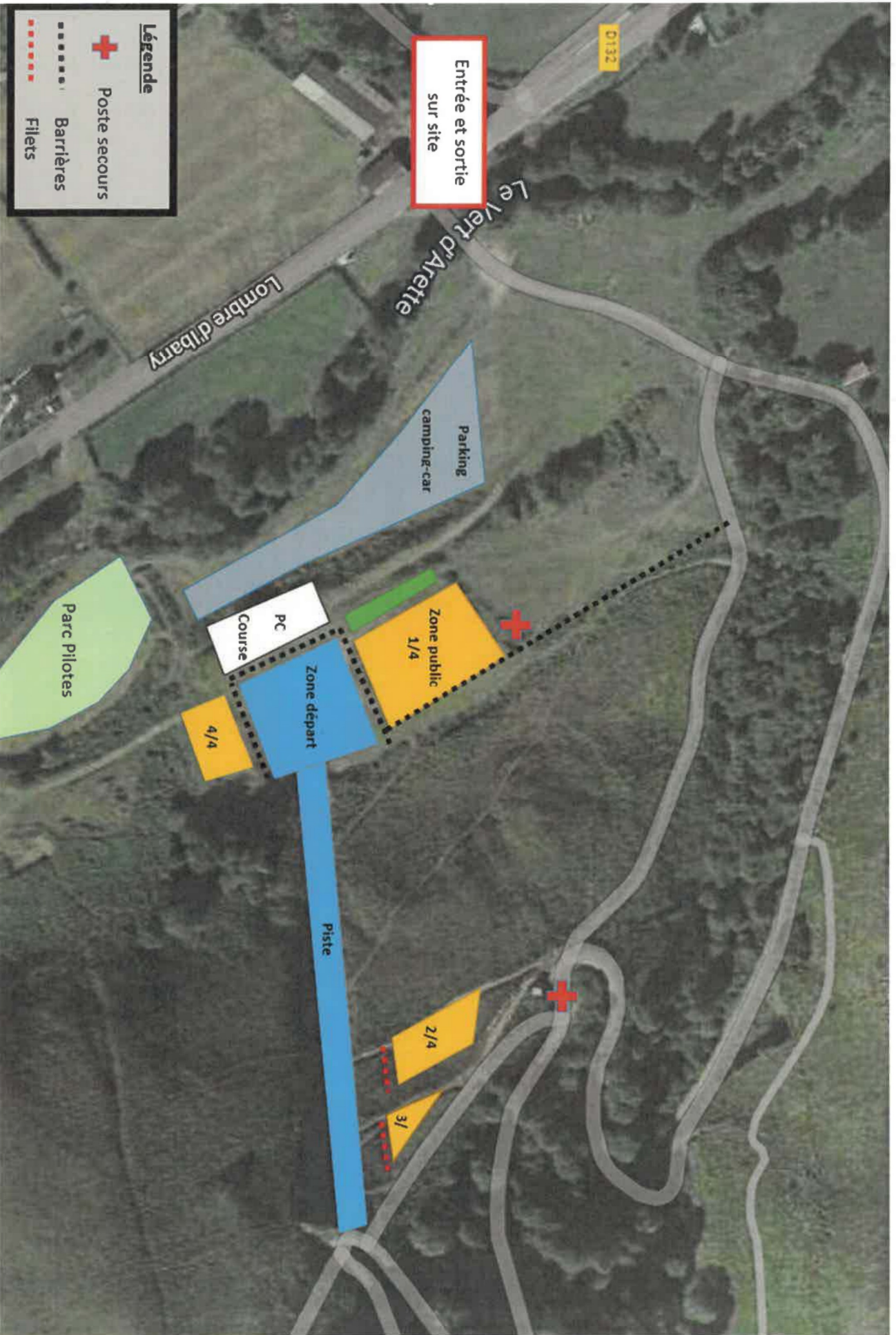
- 16h à 19h : Contrôle technique prototype catégorie Proto B et championnat de France

Dimanche 16 Août 2026 : Epreuve championnat de France

- 7h30 à 8h00 : Contrôle technique prototype exceptionnel
- 1^{ère} manche : 8h00
- 2^{ème} manche : 10h00

REPAS

- 3^{ème} manche : 14h00
- 4^{ème} manche : 16h00
- 5^{ème} manche prototype (si possible)
- 6^{ème} manche prototype (si possible)
- 18h30 : Podium, remise des prix





Association Moto Club d'Arette

Hôtel de ville d'Arette
Place des poilus 64570 Arette
Tel : 0637415794
Mail : motoclubarette@gmail.com
N° SIRET 83044493100018



Règlement particulier Verticross 15 aout 2026

Horaires de l'épreuve :

Les pilotes devront arriver sur le site de l'épreuve aux alentours de 10h afin d'être prêt pour le contrôle administratif qui débutera à 11h (un parc pilote verticross sera réservé uniquement pour l'épreuve).

Chaque pilote devra se présenter au contrôle administratif avec sa moto pour enchaîner directement par le contrôle technique.

- 11h – 12h : contrôle administratif et technique (moto + équipement pilote)
L'équipement pilote (casque, botte motocross et dorsale) devra répondre aux exigences du règlement motocross FFM en vigueur.
Le pilote devra présenter au contrôle administratif sa **licence NCO ou Licence à la journée (LJA1) et sa carte d'identité.**
(Passé 12h le pilote se verra refusé de l'épreuve sans remboursement possible)
- 13h – 17h : Epreuve

Descriptif de l'épreuve :

- L'épreuve sera de type verticross avec départ sous drapeau à deux pilotes ou individuel
Une ligne d'arrivée sera tracée à environ 100m. Seul le premier pilote qui franchira la ligne pourra tenter d'atteindre les 150m (palier de sortie obligatoire)

Partie Cycle :

La moto devra être en bon état général sans présenter de partie tranchante, coupante...etc.

Les cocottes devront être en état d'origine (cocotte cassée interdite)

La moto devra comporter un coupe circuit comme présenté ci-dessous.

SCHEMA 1



Consignes et règles particulières :

Moto acceptée du 85 au 525 cm³

Tapis environnemental obligatoire

Chaque pilote devra participer à la redescente des motos.

L'organisateur se donne le droit d'annuler l'épreuve si les conditions adéquates ne sont pas réunies pour le respect de la sécurité de chacun (le remboursement de l'épreuve sera alors effectué).

